

Les Orphelins

Autor(en): **Besançon, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La glace de la Vallée.

La Vallée de Joux a pris, depuis quelque temps, une animation tout exceptionnelle par l'exploitation de la glace du lac Brenet. Une compagnie genevoise, autorisée à cet effet, a commencé ses opérations dès la fin d'octobre. Un hangar, de 225 pieds de long, établi près de l'Hôtel de la *Truite*, et entre les doubles parois duquel on a mis 10,000 sacs de sciure, venant du canton de Fribourg, sert de glacière. Chose curieuse, c'est que les bois nécessaires à cette immense construction ont été amenés du district d'Aigle, vu les prix avantageux dus à l'abatis considérable causé par l'orage du 20 février 1879.

Un entrepreneur italien, à la tête de 130 ouvriers, dirige les travaux d'exploitation, qui attirent chaque jour une foule de visiteurs venus de Vallorbes, d'Orbe, de Romainmôtier, de Nyon, de Genève et d'ailleurs. Ce chantier d'un nouveau genre se trouve placé à proximité du moulin de Bon-port. La glace, épaisse de 60 centimètres, est sciée sur deux lignes parallèles, puis le bloc détaché par un coin de métal, bascule et flotte. Ramené à la surface au moyen d'une échelle recourbée, on le glisse sur le petit traineau attelé d'un mulet, qui attend, prêt à partir.

Une vingtaine de traîneaux circulent ainsi constamment du chantier au dépôt, en faisant un détour sur le tertre auquel la glacière est adossée, pour arriver à peu près à la hauteur du toit de celle-ci.

Ce mouvement offre un coup d'œil fort original. Sur le parcours, des hommes assis de distance en distance attendent, fumant leur pipe ; puis chaque fois qu'un traineau vient à passer ils se lèvent, font claquer leur fouet et excitent l'animal par un : Hue ! que répètent les échos d'alentour.

Arrivé au but, le mulet s'arrête, et le bloc lancé dans la glacière va grossir le tas énorme qui comptera bientôt plus de 280,000 quintaux de glace.

Un fait à noter, c'est que tout ces blocs sont amenés là sans que l'ouvrier les ait touchés de la main : tout se fait à l'aide d'engins et d'outils fabriqués et réparés par cinq forgerons installés sur place par la Compagnie, et qui, tout le jour, frappent à coups redoublés sur le fer rouge.

Durant l'été, la glace mise en réserve sera ex-

pédiée sur la gare de Vallorbes et de là à Genève, Lyon, Paris et autres grands centres, au fur et à mesure des besoins. Elle sera sans doute très recherchée à cause de sa grande pureté. Un bloc mesurant un mètre cube a été transporté, il y a quelques jours, sur une table de la salle à boire de l'Hôtel de la *Truite*, en présence d'une foule de curieux. Ce bloc était d'une limpidité telle qu'on pouvait lire au travers le titre d'un journal et distinguer parfaitement les traits d'une personne.

Voilà donc une industrie intéressante qui occupera chaque année un grand nombre de bras et deviendra un nouvel élément de vie pour cette contrée peut-être trop oubliée jusqu'ici. Et cependant les produits de l'industrie horlogère qu'elle exporte dans les années prospères représentent une somme qui peut aller jusqu'à 1,500,000 fr., et qui reste presque entièrement dans le pays, profitant tout particulièrement à notre agriculture, puisqu'on sait que La Vallée, réduite aux seuls produits de son sol, pourrait à peine entretenir ses habitants pendant un mois.

Il faut donc espérer que la nouvelle industrie que nous venons de signaler fera sentir de plus en plus la nécessité de mettre cette contrée en rapports plus faciles avec le pays et l'étranger, par l'établissement d'une voie carrossable entre le Pont et la gare de Vallorbes, dans des conditions de pentes et de courbes telles qu'on puisse un jour y poser des rails.

L. M.

Avec l'autorisation de l'auteur, nous reproduisons les vers suivants, publiés dans le programme de la Fête de bienfaisance qui a eu lieu hier soir au Casino-Théâtre. On ne pouvait peindre avec plus de délicatesse et de poésie l'œuvre de charité qui se poursuit actuellement.

Les Orphelins.

Un jeune couple d'hirondelles
Avait, d'un solide mortier,
Accroché son nid printanier
Au mur qui joignait deux tourelles.
Cet oiseau connaît son métier,
Il pourrait fournir des modèles
A bien des gens. Pas n'est besoin
D'ajouter que plumes et foin
Tapissaient la gente couchette.
La rendaient moelleuse et douillette.
Pour servir d'asile aux amoureux.

Dès que renaîtraient les beaux jours.
 Un matin, quelle fut leur joie !
 Quatre œufs mignons et tachetés
 Se trouvèrent à leurs côtés.
 Voilà nos époux enchantés
 Des présents que Dieu leur envoie !
 Bientôt une douce chaleur
 Et les soins patients de la mère
 Brisent la demeure première
 De ce joli peuple jaseur.
 Les parents, d'une aile rapide,
 Suivent l'insecte dans les airs,
 Effleurent l'élément humide,
 Portant à leur famille avide
 Les fruits de ces larcins divers.
 Or un jour que trop près de terre,
 Nos oiseaux prenaient leurs ébats,
 D'un seul bond, deux coupables chats,
 Enfants du vice et du mystère,
 Les firent descendre là-bas,
 Séjour d'où l'on ne revient guère.
 Mais les petits?... Abandonnés,
 Privés d'amour, de nourriture,
 Ils périront, la chose est sûre.
 Hélas ! pourquoi donc sont-ils nés ?
 Entendez-vous leur voix plaintive,
 Leurs cris déchirants ? Ils ont faim ;
 Le nid se glace. Mais soudain,
 De tous les points du ciel arrive
 D'oiseaux un charitable essaim.
 Ils prodiguent à la couvée
 Les soins de la maternité ;
 Pour elle plus d'adversité,
 Et cette famille est sauvée.

J. BESANÇON.

Lausanne, le 15 février 1880.

Monsieur,

Ayant appris que vous êtes un des philanthropes auxquels on peut adresser les dons pour la loterie lausannoise en faveur des pauvres, je prends la liberté de vous envoyer ma modeste offrande, en vous priant de vouloir bien la faire parvenir au Comité.

J'aurais vivement désiré pouvoir vous faire un don en or ou en argent, ou vous offrir quelque objet précieux, mais je suis un jeune chirurgien-dentiste *américain* qui ne possède encore que ses talents.

En lisant la liste des dons pour la loterie, j'ai vu que plusieurs industriels offrent des bons relatifs à leur industrie, par exemple : bons *pour bains*, pour *blanchir une cuisine*, pour *photographier*, pour *courses en vélocipède*, etc., etc. Il est vrai que de tels bons peuvent échoir à des personnes qui ne pourront guère les utiliser ; ainsi le bon pour bains peut échoir à quelqu'un qui craint autant l'eau qu'un caniche hydrophobe ; — celui pour blanchir une cuisine à une personne qui ne possède pas de maison et qui n'aura pour demeure, sa vie durant, qu'une chambrette ; — celui pour photographier à une vieille femme qui ne se souciera nullement de faire passer à la postérité ses traits anguleux et ses rides ; — celui pour courses en vélocipède à un pauvre vieux perclus, et ainsi d'autres bons. Il est vrai encore que de tels dons sentent un peu la réclame et ne sont pas précisé-

ment faits conformément au précepte : *Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite*. Mais bien des personnes pensent que la fin sanctifie les moyens. Comme c'est là aussi mon opinion, je vous prie de vouloir bien faire figurer en tête de la prochaine liste de dons un bon pour l'extraction de quatre dents, incisives ou molaires. Sans doute que ce lot pourra aussi échoir à une jeune personne qui a des dents magnifiques et en parfait état, mais si Dieu lui fait, ainsi qu'à moi, la grâce de vivre de longues années, peut-être se trouvera-t-elle, dans vingt ou trente ans, dans le cas d'utiliser mon bon en recourant à mon ministère.

Veuillez, Monsieur, excuser l'embarras que je vous donne et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

S. VALDENSIS,
 chirurgien-dentiste américain.

Que rein ne sâ, rein ne grâvè.

L'assesseu et lo syndico dè X. étiont gaillâ dâi bravès dzeirs. D'ailleu n'ariont pas dinsè età dein lè z'autorità se cein avâi età dâi bracaillons ; kâ n'ia pas : n'est pas assesseu ni syndico quoui vâo ! faut po cein dè la cabosse et dè la concheince. L'amâ-vont ti dou lè bons bocons ; mâ cein ne grâvè tot parâi pas d'être crâno citoyein, et quand la Justice dè pé s'asseimbiâvè, lo dzudzo, lè z'assesseu, lo greffier et mémameint l'hussier sè sauvâvont pas ein saillesseint de la tenâblia, kâ vo sèdè :

Les bons Vaudois sont pas si fous
 De se quitter sans boire un coup.

Et coumandâvont à la pinta d'avau on bon fédzo dè vé avoué dâi truffès frecachès, que l'arrozâvont dè boutsi et sè separâvont tot rizolets ein sè de-seint : « A la revoyance ! »

Lo syndico ne cratchivè pas su lo ruti non plie. Ein hivai, la municipalità s'asseimbiâvè lo deçando né, après avâi tot réduit, et l'étâi bin on n'hazâ se s'allâvont cutsi sein avâi medzi on bertou que fa-sont leu mémo. Tandî que ion dâi municipaux co-pâvè la toma pè petites rebibès et pè nocettès, on outro pliouvâvè lè z'ougnons et lè fratsivè pè petits bocons su lo protoco âo greffier, que tegnâi la péla su lo fornet, po fèrè fondrè on bocon dè buro, kâ on n'a pas adé dè la toma grassa, et lo boursier preparâvè on bliosset dè pâivro et tegnâi la péletta po méclliâ et remouâ tot lo comerce, dein la péla. Tandî cé teimps, lo sergent allâvè queri on bidon de nové, et coumeint tsacon avâi soin d'apportâ on verro et on cartâi dè pan, l'âo manquâvè perein. Quand tot étâi prêt et que lo syndico avâi agottâ, l'âo fasâi : « Ora, hardi ! » et sè mettîont ti ein riond déveron la péla, iô s'appedansivont âo tot fin ein plianteint l'âo bocon dè pan dein lo bertou, que dâi iadzo lâi avâi dâi ribans dè toma que te-gnont du la péla tant qu'è dein lo mor dâi municipaux. Ma fâi po dâo bon, l'est dâo bon ; et avoué onno verrâ après totès lè quatre moocès, n'ia pas moïan dè mî soupâ.